

Règlement des 44èmes Boucles de Theux.

Conseil d'administration de l'A.S.B.L Moto Club Theux-Franchimont

Président : Frédéric STOFFELS

Secrétaire : Eric BERTHOLET

Trésorier : Pierre POTTIER

Responsable sportif : Pierre MORAY

Comité organisateur 2017

Responsable de l'épreuve : Frédéric STOFFELS

Secrétariat : Eric BERTHOLET

Responsable des parcours : Pierre MORAY

Trésorier de l'épreuve : Pierre POTTIER

Responsable sécurité : Jean Paul MALMENDIER

Responsable Regularity Test : Jean-Pierre ENSCH

Responsable regroup : Jacques DETIFFE

Responsable de l'infrastructure : Pierre POTTIER

Responsable des inscriptions : Eric BERTHOLET

Animation : Jean-Marc HARDY

Délégués officiels de la Fédération Motocycliste de Belgique (FMB)

Directeur de course : Gérard VAN DEN SANDE

Directeur de course adjoint : José ARNOTTE

Contrôleur chef : Patrick ROELS

Contrôleur : Roger BILLY

Le présent règlement a été approuvé par le Directeur de Course Monsieur Gérard VAN DEN SANDE en date du 23/03/2017.

Article 1 : Présentation de l'épreuve

Le MOTO CLUB THEUX-FRANCHIMONT organise, conformément au code sportif national de la FMB, ses annexes et au présent règlement particulier, une épreuve européenne de régularité. Elle est inscrite au calendrier européen.

Les 44èmes BOUCLES de THEUX se dérouleront le samedi 2 septembre 2017.

Article 2 : Motos et catégorie

Cette épreuve est ouverte aux motocyclettes en ordre vis-à-vis du code de la route et au règlement technique FMB. Voir aussi l'A.R. du 11/06/2011 visant la sécurité des motocyclistes, applicable à partir du 01/09/2011.

Les motos sont réparties en classes selon leurs cylindrées et catégorie :

- Classe 1 : EXPERT de moins de 200cc
- Classe 2 : EXPERT mono ou multi cylindres de moins de 650cc
- Classe 3 : EXPERT de plus de 650cc
- Classe 4 : EXPERT duo
- Classe 5 : EXPERT scooter
- Classe 6 : PROMO de moins de 200cc
- Classe 7 : PROMO mono ou multi cylindres de moins de 650cc
- Classe 8 : PROMO de plus de 650cc
- Classe 9 : PROMO duo

- Classe 10 : PROMO scooter
- Classe 11 : PROMO ancêtre avant le 31/12/1987

Cette épreuve n'est pas ouverte aux cyclomoteurs.

Article 3 : Pilotes et passagers

Les participants belges, pilotes et passagers, doivent être titulaires d'une licence "régularité-rallye" (pas enduro, circuit,) FMB valable pour l'année en cours ou pour la manifestation des "Boucles de Theux". Les participants étrangers doivent être titulaires d'une licence valable pour l'année en cours et d'une autorisation de départ émise par une FMN reconnue par l'UEM.

Pour tous, vêtements de motards obligatoires (gants, bottes, casques). Jeans ordinaires pantalons et vestes ordinaires interdits; vêtements de cross et/ou avec numéros interdits.

Les passagers de moins de 16 ans ne sont pas admis. Les passagers de 16 à 18 ans doivent avoir une autorisation parentale avec signature légalisée.

Pour toutes les catégories, le passager ne pourra pas conduire l'engin.

Article 4 : Mécanisme de l'épreuve

Les participants seront répartis en 2 catégories, les PROMOS et les EXPERTS. La moyenne pour la catégorie Promos est de 50 km/h, pour la catégorie Experts la moyenne est de 60 km/h. Si dans certains secteurs vous êtes amenés à emprunter l'autoroute, la moyenne sur la portion autoroutière sera portée à 90 km/h pour les 2 catégories, les autres portions seront calculées en fonction de la catégorie.

Les culs-de-sac, "Excepté Circulation Locale ou Agricole", sens interdits, chemins de terre et entrées d'autoroute sont des murs, sauf s'il est indiqué sur le road book de les emprunter. Vous ne devez pas tenir compte de la signalisation temporaire.

RSP signifie RESTER SUR PRINCIPALE.

Il n'y a aucune astuce dans les villages. Pour les experts certaines distances sont indiquées pour simplifier la traversée des zones sensibles. Pour les RSP la distance est communiquée.

Le trait gras de la note représente le parcours à suivre et ne représente donc jamais l'importance de la voirie. Le trait **gras** est le **parcours idéal** et **doit** être parcouru dans son **intégralité**

Plusieurs CH seront disposés sur le parcours, l'avance et/ou le retard seront pénalisés de la même manière (60 points la minute en avance ou en retard).

Les outils de navigation (GPS/Tripy et autres) sont INTERDITS.

En cas d'ex-æquo à l'arrivée de l'épreuve le départage se fera suivant le rapport poids – puissance.

Catégorie PROMO

1er départ Promo le samedi 2 septembre 2017 à 18h00 pour un tracé d'une boucle de 276 kilomètres 100 % asphalte à parcourir à l'aide d'un road book au format A5 selon le principe "boules flèches" reprenant les distances partielles et totales.

Catégorie EXPERT

1er départ Expert le samedi 2 septembre 2017 15' après le dernier promo pour tracé d'une boucle pour un total de 332 kilomètres 100 % asphalte à parcourir à l'aide d'un road book au format A5 selon le principe "boules flèches".

Un Regularity Test est organisé, vous serez pris entre le 2^{ème} et le 15^{ème} kilomètre (les pénalités seront de 1 point par seconde de retard et de 2 points par seconde d'avance). Dès votre prise de temps vous rencontrez un panneau STOP, le contrôleur inscrit votre

heure de passage et vous continuez jusqu'au CH suivant. Une zone d'étalonnage sera communiquée lors du contrôle des documents.

Article 5 : Contrôles, signalisation et fonctionnement

Contrôle horaire (CH)

Les CH sont signalés par un panneau rectangulaire marqué d'une horloge rouge sur fond blanc. Les concurrents doivent s'y arrêter pour y faire viser leur feuille de route. L'heure idéale demandée par le concurrent sera inscrite et visée par le contrôleur en cas d'avance. La feuille de route sera rendue à l'heure idéale. En cas de retard, l'heure officielle sera notée sur la feuille de route. Le contrôleur visera la feuille de route à l'heure et à la minute en cours. L'heure inscrite et visée sur le carton à un CH devient l'heure de départ pour le tronçon suivant.

Pour le pointage au CH, exemple : 8h30'01'' à 8h30'59'' = 8h30'

Un retard ou une avance à un CH ne pourra être rattrapé. Si, pour une raison indépendante, un CH est manquant, le concurrent devra totaliser les temps des tronçons.

Contrôle de passage (CP)

Les CP sont signalés par un panneau rectangulaire marqué d'un cachet rouge sur fond blanc. Les concurrents doivent s'y arrêter afin de tamponner la feuille de route.

Article 5 : Ravitaillement et regroupement

Le ravitaillement est possible après 144 kms pour les PROMOS et 161 kms pour les EXPERTS. Le ravitaillement aura lieu pendant un regroup prévu de 30' avec un minimum de 10' pour les concurrents ayant pris des pénalités de retard.

Article 6 : Pénalisations

Un concurrent sera pénalisé pour:

- Un retard sur l'heure fixée pour la vérification des machines et/ou des formalités obligatoires au bureau de la FMB : 15 points par minute, ou en cas de retard inconvenant : "Refus de départ" à l'appréciation du Directeur de Course.
- Un retard ou avance à un contrôle horaire (CH) : 60 points par minute.
- Un contrôle de passage manquant (CP) : 600 points.
- Un contrôle horaire manquant (CH): 1200 points.
- Un contrôle horaire (CH) ou un contrôle de passage (CP) en sens inverse : 900 points.
- Dans la RT, chaque seconde de retard pénalisera le participant de 1 point.
- Dans la RT, chaque seconde d'avance pénalisera le participant de 2 points.
- Arrêt de progression en regularity test (RT) : 300 points.
- Utilisation en catégorie d'un outil de navigation (GPS / Tripy...) : **mise hors course.**
- Non-respect du code de la route. Infraction grave : hors course.- Perte de la feuille de route : hors course.
- Toute action antisportive (non-respect à un contrôleur, falsification de la feuille de route, ...) pénalité décidée par la direction de course pouvant aller jusqu'à la mise hors course.
- Des contrôles de vitesse seront effectués lors des traversées de village. La mise hors course sera appliquée sans préavis.
- Non respect de la vitesse dans une zone **SLOW MAISONS** renseignée dans le road book : **mise hors course**

Article 7 : Heure officielle

Tant pour les chronométrateurs que pour les concurrents, l'heure officielle du rallye sera celle du satellite. Toutefois, seule l'heure des appareils de contrôle sera prise en considération pour les heures de pointage. Aucune réclamation ne sera admise à ce sujet.

Article 8 : Frais de participation – Engagement

Le pré engagement (en ordre de paiement avant le 25 Août 2017) est fixé par moto à 100 € pour les EXPERTS et à 90 € pour les PROMOS.

Offre spéciale uniquement pour les PROMOS 75 € si engagement et paiement avant le 30 juin 2017.

Passé ces dates et jusqu'au 2 septembre 2017 **16h30**, l'engagement est fixé à 130 euros pour les EXPERTS et à 120 euros pour les PROMOS.

Pour les participants non titulaire d'une licence annuelle FMB ou BMB, une licence de type "*Une manifestation*" obligatoire de 25 euros par participant sera délivrée et à régler le jour même auprès des responsables de la Fédération (FMB). Pour les concurrents résidents à l'étranger (selon la carte d'identité), un montant supplémentaire de 10 € sera perçu pour l'assurance "Rapatriement".

Le pré engagement ne sera valide qu'après réception du bulletin d'engagement dûment complété et du paiement sur le compte NAGELMACKERS 634-7786003-79 (IBAN : BE58 6347 7860 0379 – BIC : BNAGBEBB), merci de mentionner en communication le nom du pilote.

Merci de ne verser que le droit d'engagement et pas la licence FMB.

Tout pré engagement non valide annulera automatiquement la réduction

LES INSCRIPTIONS EN LIGNE SONT OUVERTES JUSQU'AU 25 AOUT 2017. PASSE CETTE DATE, LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION SERA BLOQUE.

Les engagements doivent être rentrés à :

- Pierre POTTIER, Chemin de Pierreuchamps, 9, 4910 THEUX.
- au café « le Waux-Hall », rue Hovémont 118, 4910 THEUX (local du MC Theux-Franchimont)
- via notre site www.motoclubtheux.be

Le paiement du droit d'engagement pour les bulletins rentrés après le 26/08/2017 ou ne bénéficiant pas de la réduction pré engagement et de la licence d'un jour s'effectueront à la table d'inscription ainsi que la signature des documents officiels.

Les engagements seront acceptés jusqu'au samedi 2 septembre 2017 à 16h30.

Article 9 : Assurance

Le MOTO CLUB DE THEUX décline toute responsabilité en cas d'accident pendant l'épreuve. Néanmoins, de par son inscription, le concurrent bénéficie de l'assurance RC souscrite par l'organisateur via la FMWB. Cette assurance couvre uniquement les dégâts occasionnés à un tiers durant l'épreuve, mais ne couvre en aucun cas ni le pilote et/ou passager, ni sa moto.

Tout accident envers un tiers devra faire l'objet d'une déclaration écrite mentionnant les circonstances de l'accident. Cette déclaration est à remettre le plus tôt possible et au plus tard endéans les 24 heures au directeur de course qui fera le nécessaire auprès de la FMB et de la FMWB.

Le MOTO CLUB DE THEUX ne sera aucunement responsable des suites de la dite déclaration.

Indépendamment des prescriptions du Code Sportif de la FMB, les concurrents par le fait de leur participation, renoncent à tout droit de recours contre l'organisateur, ses représentants ou préposés, soit par arbitrage, soit devant les tribunaux, soit de toute autre manière non prévue par le Code Sportif de la FMB, pour tout dommage auxquels ils pourraient être exposés en conséquence de tous actes ou omissions de la part de l'organisateur, de ses officiels, représentants ou préposés, dans l'application de ces règlements ou de tous règlements qui pourraient être établis par la suite ou pour toute cause qui pourrait en découler.

Article 10 : Classement et Prix

Le classement officiel sera affiché au plus tard 30' après l'arrivée du dernier concurrent de chaque catégorie.

Ces classements deviendront officiels une demi-heure après leur publication.

Les réclamations éventuelles seront portées par écrit à la connaissance du Directeur de Course ou un de ses adjoints dans la demi-heure suivant les résultats officiels accompagné du montant de 115 € par objet de réclamation (une réclamation peut compter plusieurs objets) (cfr. Art.5.2. Code disciplinaire)

La remise des prix aura lieu dès l'officialisation des résultats

- Classement EXPERT SOLO + DUO + MIXTE
- Classement RT KTM
- Classement PROMO SOLO + DUO + MIXTE
- Chaque vainqueur de classe sera récompensé.

Article 11 : Challenge Moto 2017, organisé par le Royal A.M.C.P.L. et le Moto Club de Theux, sous l'égide de la F.M.B.

Pour le Challenge Moto 2017, il n'y a pas de droit d'inscription. Les candidats s'inscrivent lors de leur participation à la première épreuve.

Le Challenge Moto 2017, est un challenge individuel réservé aux pilotes des motos. Le membre d'un duo doit participer seul.

Dans le résultat final scratch de chaque épreuve le premier classé des inscrits au challenge obtient 1 point, le second 2 points et ainsi de suite.

Le classement final au Challenge Moto 2017 sera déterminé selon le minimum de points acquis par chaque participant.

En cas d'ex aequo il sera tenu compte des meilleurs temps ou points lors des épreuves.

Les Clubs organisateurs attribueront des Prix aux 3 premiers.

Article 12 : Prescriptions spéciales

Par le fait de son engagement, toute personne prenant part au rallye adhère sans condition aux clauses du présent règlement et aux addenda.

Les conducteurs sont tenus de respecter strictement les règles de circulation routière. Les échappements seront contrôlés par la police et la direction de courses refusera systématiquement le départ aux motos non conformes et anormalement bruyantes.

Toute réclamation, pour être agréée, devra être écrite, datée (heure), signée et déposée conformément aux règles édictées dans le Code disciplinaire de la FMB. Toute réclamation contre un classement doit être déposée endéans les 30 minutes qui suivront l'affichage officiel des résultats.

Article 13 : Timing de l'épreuve

La permanence de l'épreuve se trouve à la bibliothèque Place Pascal Taskin 1 4910 Theux.

Samedi 2 septembre 2017

13h00 à 16h30 inscriptions - bureau administratif de la FMB

17h00 fermeture du parc fermé
 17h15 fermeture contrôle technique et bureau administratif FMB
 17h20 affichage de la liste des admis au départ
 17h30 Briefing pour tous les concurrents
 18h00 Départ 1^{er} promo
 15' après le dernier promo départ 1^{er} expert
 23h07 Arrivée 1^{er} promo
 00h27 Arrivée 1^{er} expert
 Remise des prix dès l'officialisation des résultats.

Article 14 : Divers

Toute modification à ce règlement, s'il y a lieu, sera portée à la connaissance des concurrents lors du briefing au podium de départ et par un addenda sur le tableau d'affichage au local d'inscription.

Après avoir acquitté votre engagement à la table d'inscription, vous vous rendez au contrôle technique. Après conformité, vous pourrez retirer votre numéro à la table des inscriptions et régler votre licence auprès de la table FMB. Il ne sera distribué que des fléchés format A5, c'est-à-dire une feuille normale A4 coupée en deux.

L'organisateur fournira trois numéros autocollant, deux sont à apposer sur la moto (1 sur l'avant et 1 sur le côté droit) le troisième sera à apposer sur le côté droit du casque.

Article 15 : Tableau des pénalités

Faits	Pénalités	Article
1' retard ou en avance à un CH	60 pts	Article 4 & 6
1'' retard dans une RT	1 pt	Article 4 & 6
1'' avance dans une RT	2 pts	Article 4 & 6
Retard heure de vérification véhicules et documents	15 pts par minute	Article 6
CP manquant	600 pts	Article 6
CH manquant	900 pts	Article 6
CH ou CP en sens contraire	1500 pts	Article 6
Utilisation d'un GPS/Tripy...	HORS COURSE	Article 6
Non respect code de la route — Infraction grave	HORS COURSE	Article 6
Perte feuille de route	HORS COURSE	Article 6
Action antisportive, falsification, non respect	Décision DC	Article 6
Pour non respect de la vitesse dans une zone SLOW MAISONS renseignée dans le road book	HORS COURSE	Article 6
Retard de plus de 15' dans une boucle	HORS COURSE	Article 6
Retard de plus de 30' pour l'épreuve	HORS COURSE	Article 6
Absence au briefing	Décision DC	Article 6
Arrêt dans les 100m d'une fin de base regularity	300 pts	Article 6

Départ anticipé au départ d'une RT	150 pts	Article 6
------------------------------------	---------	-----------